

PROCÉDURES INTERNES DE SÉLECTION DE TENNIS CANADA POUR LES JEUX PANAMÉRICAINS DE 2019

Tennis Canada est engagé envers l'excellence et est déterminé à offrir à la prochaine génération d'Olympiens des occasions de prendre part à des compétitions de qualité. Les stratégies à long terme des qualifications olympiques et du Programme national de l'équipe de développement comprennent la sélection et la préparation des athlètes qui représenteront le Canada dans le cadre de compétitions internationales, y compris les Jeux panaméricains de 2019. Veuillez noter que les Jeux panaméricains de 2019 peuvent servir d'épreuve de qualification pour les Jeux olympiques de 2020 (voir la partie 4.0 pour plus de détails).

Pour toute question ou clarification sur le contenu de ce document, veuillez communiquer avec Debbie Kirkwood à dkirkwood@tenniscanda.com

Les procédures internes de sélection de Tennis Canada pour les Jeux panaméricains de 2019 sont les suivantes :

Admissibilité des athlètes :

- 1.0 Les athlètes désignés doivent être membres en règle de Tennis Canada.
- 1.2 Seules les CNO reconnues par l'OSP, dont la fédération nationale de tennis est affiliée à la Confédération panaméricaine de tennis (PTC) et à la Fédération internationale de tennis (ITF) peuvent inscrire des athlètes aux Jeux panaméricains de 2019 de Lima.
- 1.21 Afin d'être admissibles à la nomination au Comité olympique canadien, pour la sélection de l'équipe panaméricaine, tous les athlètes doivent être citoyens canadiens conformément aux règlements des Jeux panaméricains.
- 1.22 Les participants doivent être âgés d'au moins quatorze (14) ans au moment de la première journée de compétition, satisfaire aux exigences en matière de nationalité de l'OSP et de l'ITF en plus de détenir un passeport canadien valide avant le 1^{er} juin 2019 (valide pour une période d'au moins six mois après les Jeux) ;
- 1.23 Les athlètes doivent avoir signé et soumis le formulaire d'admissibilité de l'athlète.
- 1.2.1 Avoir signé et soumis le formulaire d'admissibilité de l'athlète.
- 1.3 Attestation de l'athlète :

Tous les membres potentiels de l'équipe des Jeux panaméricains doivent lire, signer et retourner à Tennis Canada le formulaire d'attestation et d'acceptation de l'athlète ainsi que l'entente de l'athlète du COC et le formulaire d'admissibilité de Lima 2019.

Les exigences de l'ITF peuvent être consultées à la page 16 des règlements de la Coupe Davis pour la saison 2018, à la Partie VI – Admissibilité des joueurs et des capitaines <https://www.daviscup.com/media/278272/278272.pdf>, à la page 19 et aux pages 16-17 <https://www.fedcup.com/media/278275/278275.pdf> des règlements de la Fed Cup pour la saison 2018, à la Partie VII – Admissibilité des joueuses et des capitaines.

Ces procédures internes de sélection sont basées sur le système de qualification de l'Organisation sportive panaméricaine (OSP), que l'on peut trouver ici : <http://www.panamsports.org/wp-content/uploads/2018/04/Qualification-System-Manual-Lima-2019-1.pdf>

En cas de divergence entre ce document et le système de qualification, le système de qualification prévaudra. En cas de changements apportés par l'OSP aux critères de sélection et d'admissibilité, Tennis Canada sera lié par ces changements et en informera les membres dès que possible.

- 1.3 Les acceptations directes seront couvertes par les athlètes inscrits par chaque pays, en donnant la priorité aux athlètes les mieux classés (simple) au classement ATP et WTA du 11 juin 2019 selon les clauses (3.0 ou 3.1)

Politique de remplacement tardif :

- 1.4 Les remplacements effectués après le 26 juin 2019 sont assujettis à la politique de remplacement tardif de l'OSP/COPAG.
Dans le cas où un remplacement est requis, le prochain athlète le mieux classé (simple) au classement de l'ATP ou de la WTA en date du 11 juin 2019 sera choisi.

Autorité décisionnelle :

- 2.0 Le comité de sélection de Tennis Canada pour les Jeux panaméricains sera composé des trois personnes suivantes :
- Vice-président du développement de l'élite
 - Directrice du développement de l'élite
 - Capitaine de la Coupe Davis (pour la sélection des joueurs) et capitaine de la Fed Cup (pour la sélection des joueuses)

Ce comité sera responsable de la sélection des athlètes et du personnel d'entraînement.

Au moment de la sélection du personnel d'entraînement, le comité tiendra compte de divers facteurs, y compris le respect des critères du COC en matière d'entraîneur (être membre en règle de Tennis Canada et être un membre en règle du Programme d'entraînement professionnel de l'Association canadienne des entraîneurs) : expérience, y compris l'expérience lors de grands jeux précédents (panaméricains ou olympiques), la bonne connaissance des joueurs, les résultats obtenus et tout autre renseignement pertinent. Ce choix sera effectué le 11 juin 2019.

En tant que pays hôte, le Pérou peut automatiquement déléguer une équipe complète (trois hommes et trois femmes) pour les épreuves de tennis des Jeux panaméricains de 2019 de Lima.

Critères de sélection :

- 3.0 Composition de l'équipe. Les trois joueurs seront choisis en fonction des **classements ATP/WTA de simple** du 11 juin 2019. Si un joueur décide de ne pas participer, le prochain joueur à avoir le meilleur classement sera choisi jusqu'à ce que les trois places soient attribuées.

Par exemple, si

- Le joueur A est classé 150^e à l'ATP (simple)
- Le joueur B est classé 200^e à l'ATP (simple)
- Le joueur C est classé 220^e à l'ATP (simple) et
- Le joueur D est classé 550^e (simple) et Top 20 (double) à l'ATP

Les joueurs A, B et C seraient automatiquement choisis.

- 3.1 Sélection pour le simple : Pour l'épreuve du simple, le comité de sélection de Tennis Canada pour les Jeux panaméricains (2.0) peut choisir un maximum de six (6) participants, soit trois joueurs et trois joueuses. De ces

joueurs (3.0), les deux meilleurs joueurs de simple seront choisis selon les meilleurs classements ATP/WTA du 11 juin 2019. L'autre joueur deviendra automatiquement le joueur numéro 3.

- 3.2 Sélection pour le double : Pour l'épreuve du double, le comité de sélection de Tennis Canada pour les Jeux panaméricains (2.0) peut choisir un maximum de deux (2) équipes pour les Jeux panaméricains (une masculine et une féminine). Des joueurs choisis (clause 3.0), le comité formera chaque équipe à partir du joueur possédant le meilleur classement de double au 11 juin 2019. De plus, le comité pourrait prendre en considération le classement de simple du joueur, la chimie d'équipe et les résultats obtenus en double jusqu'au 11 juin 2019.
- 3.3 Sélection pour le double mixte : Pour l'épreuve du double mixte, le comité de sélection de Tennis Canada pour les Jeux panaméricains (2.0) peut choisir un maximum d'une équipe pour les Jeux panaméricains. Des trois joueurs choisis (clause 3.0), le comité formera l'équipe en prenant d'abord en considération le joueur possédant le meilleur classement de simple ou de double. De plus, le comité pourrait prendre en considération le classement de simple du joueur, la chimie d'équipe et les résultats obtenus en double jusqu'au 11 juin 2019 et autres tournois servant d'épreuves de sélection pour l'équipe finale.

- 4.0 Places finales de qualification (places de l'ITF), qualification par continent pour les Jeux olympiques de 2020 de Tokyo

Au total, huit (8) places de qualification (places ITF) seront attribuées pour les Jeux olympiques de 2020 de Tokyo.

Les athlètes suivants se qualifieront pour deux de ces places de l'ITF (par le biais des Jeux panaméricains de 2019), à condition qu'ils soient classés parmi le Top 300 du simple au 8 juin 2020 et que le CNO de l'athlète n'a pas déjà été rempli par acceptation directe :

Continent	Parcours de qualification	Quota par place	Quota par sexe
Amérique du Nord et Amérique du Sud	Jeux panaméricains de 2019	Champion et finaliste du simple	2

(Note : Les athlètes qui obtiennent à la fois une place de qualification pour les Jeux continentaux et, par la suite, une acceptation directe en fonction de leur classement se qualifieront en utilisant la place de qualification par continent).

Partie III

INSCRIPTION AUX JEUX PANAMÉRICAINS

5.0 Les athlètes proposés au COC par Tennis Canada dans leur(s) épreuve(s) respective(s) seront inscrits à ces épreuves aux Jeux panaméricains. Tout problème sur le site des Jeux panaméricains de 2019 concernant les inscriptions devra être résolu par le chef d'équipe nommé par Tennis Canada.

Partie IV

APPELS RELATIFS AUX PROCÉDURES INTERNES DE SÉLECTION DE TENNIS CANADA

7.0 Tout appel sera traité conformément aux politiques et procédures de Tennis Canada en vigueur au moment de l'appel. Cette politique se trouve à la page 33 du Guide de l'élite de Tennis Canada (lien ci-dessous) :

Si les deux parties sont d'accord, la politique d'appel de Tennis Canada peut être contournée et l'affaire peut être portée directement devant le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) qui gèrera le processus d'appel.

Partie V

CLAUSE DE CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

8.0 En cas de circonstances imprévues qui vont au-delà du contrôle de Tennis Canada et qui empêchent le Comité de sélection pour les Jeux panaméricains de mettre en œuvre les critères énoncés dans ce document de façon juste, le Comité de sélection des Jeux panaméricains de Tennis Canada bénéficiera de toute la discrétion pour résoudre la question comme bon lui semble, tenant compte des facteurs et des circonstances qu'il jugera pertinents. Un tel exercice de pouvoir discrétionnaire sera assujéti aux principes de justice fondamentale du droit canadien.

Partie VI

MODIFICATIONS À CE DOCUMENT

9.0 La directrice du développement de l'élite, en collaboration avec les membres du Comité de sélection pour les Jeux panaméricains de Tennis Canada, se réserve le droit d'apporter des modifications à ce document, qui à sa discrétion, sont nécessaires pour garantir la sélection des meilleurs athlètes ou équipes possible pour les Jeux panaméricains de 2019.

Toute modification à ce document devra être communiquée directement à tous les membres de l'équipe nationale. Cette clause ne devra pas être invoquée pour justifier des modifications après une compétition ou des essais qui faisaient partie du processus interne de sélection, à moins qu'elles ne soient liées à des circonstances imprévues.

L'objectif de cette partie est de permettre des modifications pouvant devenir nécessaires en raison d'un manque de clarté dans une définition ou dans le libellé ou une erreur typographique avant qu'elle ait une incidence sur les athlètes. Une telle modification doit être autorisée afin d'éviter des disputes sur la signification des dispositions de ce document plutôt que pour permettre que ces modifications soient apportées afin de justifier la sélection d'athlètes qui n'auraient autrement pas été choisis. De telles modifications doivent être raisonnablement justifiables conformément aux principes fondamentaux de justice naturelle et de justice procédurale.

En cas de modification à ce document, Tennis Canada informera le COC des modifications et de leur justification le plus tôt possible.

10.0 Échéanciers principaux pour les athlètes et Tennis Canada

11 juin 2019

Classements ATP ou WTA
Le CTP accordera des laissez-passer

13 juin 2019	Le CTP confirmera à l'OSP et aux CNO les places qu'il aura qualifiées
17 juin 2019	Les CNO doivent confirmer au CTP les places qu'ils utiliseront
19 juin 2019	Le CTP réattribuera les places inutilisées, le cas échéant
26 juin 2019	Date limite pour fournir les noms des athlètes à Lima 2019